

Demande de Propositions

Sélection de Consultants – Evaluation finale du projet Initiative Lumière pour le Maroc

Porteur du projet :



Principaux financements :

En partenariat
avec



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Table des matières

Lettre d'invitation.....	3
Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)	4
Proposition technique (modèle à remplir).....	5
Proposition financière (modèle à remplir)	6
Termes de référence	7
Contrat-type.....	21

Lettre d'invitation

Paris, 28 février 2025

Madame/Monsieur

1. Electriciens sans frontières (ci-après nommé « le Client ») a obtenu des financements (ci-après dénommé « les fonds ») du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (ci-après dénommée « CDCS »), en vue de financer le coût du projet Initiative Lumière pour le Maroc, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel est émise cette Demande de Propositions.
2. Electriciens sans frontières sollicite maintenant des propositions par consultation restreinte en vue de la fourniture des Services de consultants ci-après : évaluation finale du projet. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints.
3. Plusieurs Consultants seront choisis selon la méthode de sélection basée sur la qualité (notamment les qualifications des Consultants). L'expérience des candidats sur les points mentionnés dans les termes de référence ainsi que la qualité et le contenu de la proposition financière seront des critères déterminants pour la sélection.
4. La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :
 - La présente Lettre d'invitation ;
 - Le modèle de lettre de soumission de la Proposition ;
 - Le modèle de Proposition technique ;
 - Le modèle de Proposition financière ;
 - Les Termes de référence ;
 - Le Contrat-type.
5. Nous vous prions de nous confirmer la bonne réception de cette sollicitation dès réception et de nous indiquer dès que possible si vous souhaitez soumettre votre proposition.
6. Votre Proposition, constituée de votre Lettre de soumission de la Proposition, de votre Proposition technique (incluant le/les curriculum vitae (CV), de votre Proposition financière hors taxe et de la Déclaration d'Intégrité dûment signée, doit parvenir aux adresses : manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org et flavie.slimani@electriciens-sans-frontieres.org au plus tard le **24/03/2025, à 16h heure de Paris (GMT+01)**. Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus en formalisant vos questions aux mêmes adresses jusqu'au 17/03/2025.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Alexandre Anjuere
Directeur Général
Electriciens sans frontières



Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de [insérer le titre des Services], à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du [date] et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : _____

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Proposition technique (modèle à remplir)

Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les enjeux du projet « Initiative Lumière » dans le cadre d'une intervention humanitaire au Maroc.

b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.

Proposition financière (modèle à remplir)

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT)</i>	<i>(A définir par le Client)</i>	
<i>Autres frais :</i> <i>Per diem</i> <i>Hôtel... (liste à préciser)</i>	<i>(Préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>	<i>(À définir par le Client)</i>	

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d'hôtel si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications...]

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Evaluation finale du projet Initiative Lumière pour le Maroc

Termes de référence

Table des matières des termes de référence

Lettre d'invitation.....	3
Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)	4
Proposition technique (modèle à remplir).....	5
Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services	5
Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)	5
Proposition financière (modèle à remplir)	6
Termes de référence	7
I. Contexte général de la consultation	9
II. Actions à évaluer et les acteurs impliqués	9
2.1. Présentation synthétique de l'action à évaluer	9
2.2. Présentation succincte de l'ONG Electriciens sans frontières	10
2.3. Partenaires opérationnels du projet.....	11
III. L'évaluation indicative du projet.....	11
3.1. Objectifs de l'évaluation	11
3.2. Méthodologie attendue.....	12
3.3. Délimitation temporelle de l'action à évaluer.....	13
3.4. Activités attendues des consultants en support de l'évaluation	13
3.5. Profils des consultants.....	13
3.6. Calendrier prévisionnel.....	13
3.7. Livrables	14
3.8. Budget et modalités de candidature	14
IV. Calendrier de la consultation	15
V. Traitement des candidatures	15
5.1. Dossier de candidature	15



5.2. Modalités de communication.....	15
ANNEXE 1 - Description générale du projet à évaluer : Initiative Lumière pour le Maroc	16
ANNEXE 2 : Questions proposées dans le cadre de l'évaluation	18
Contrat-type.....	21
ANNEXE A - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale	24



I. Contexte général de la consultation

La présente consultation a pour objet de sélectionner des consultants pour réaliser l'évaluation du projet Initiative Lumière pour le Maroc, ci-après désigné le « Projet », mené par l'ONG Electriciens sans frontières.

À la suite du séisme dévastateur qui a touché le Maroc le 8 septembre 2023, et en partenariat avec le programme Morocco Future Energy Leaders (MFEL) (cf II, 3 f) du Conseil mondial de l'énergie, Electriciens sans frontières s'est engagé à répondre aux besoins urgents des communautés marocaines affectées. Une première mission, appuyée par les autorités marocaines locales et la Fondation Mohammed VI, a été réalisée au lendemain du séisme afin de distribuer et de mettre en place 644 kits solaires dans les douars affectés. Près de 13 000 personnes ont été bénéficiaires dans les régions de El Haouz, Chichaoua, et Taroudant. Cette mission a permis également d'identifier les besoins considérables au sein des zones les plus enclavées touchées par la catastrophe. Afin de répondre à ces besoins Electriciens sans frontières a été sollicité par les autorités et plusieurs partenaires locaux afin de fournir un plus grand nombre de solutions énergétiques durables, via le projet « **Initiative lumière pour le Maroc** ».

Ce projet a pour objectif de répondre aux besoins énergétiques des populations sinistrées marocaines des régions de El Haouz, Chichaoua, Ouarzazate et Taroudant, en fournissant des équipements solaires et en installant des lampadaires solaires mobiles afin d'éclairer et de sécuriser les lieux d'habitation.

En parallèle de la distribution et de l'installation des systèmes solaires, Electriciens sans frontières a fourni des formations de base aux bénéficiaires pour garantir l'utilisation efficace et durable de tous les équipements distribués.

L'évaluation finale vise à mesurer l'impact du projet, à en tirer des enseignements et à formuler des recommandations pour de futures interventions similaires.

II. Actions à évaluer et les acteurs impliqués

2.1. Présentation synthétique de l'action à évaluer

Le contenu prévisionnel détaillé du projet est présenté à l'Annexe 1.

Objectif général

Assurer un approvisionnement en énergie renouvelable à moindre émission, pérenne et fiable aux populations déplacées marocaines touchées par le séisme.

Zones d'interventions (les zones seront précisées une fois la contractualisation faite).

Région de El Haouz : communes d'Agouni, d'Imi N Tala, de Moulay Brahim, de Talat N'Yaacoub.

Région de Chichaoua : Tighola et douars alentours.

Région de Ouarzazate : Telouet et douars alentours.

Région de Taroudant : Communes de Talgjout et douars alentours.



Période de réalisation prévisionnelle du projet

Le projet se déroule du 15/11/2023 au 05/06/2025.

Avancement du projet à mars 2025

Tous les équipements électriques (lampes solaires et kits solaires) ont été distribués dans les régions de Chichaoua, Ouarzazate, El Haouz et Taroudant.

L'installation des lampadaires solaires est en cours. A la fin février 2025, 150 lampadaires solaires sont installés et 290 sont en cours d'installations dans les régions de Ouarzazate, El Haouz et Taroudant.

Les activités de sensibilisation des bénéficiaires à l'utilisation et à la maintenance de premier niveau du matériel distribués ont toutes été réalisées. Des supports de formation papier traduits en darija ont également été distribués aux bénéficiaires lors des distributions.

Un mapping des structures de gestion des déchets électriques et électroniques (lampes, kits et lampadaires solaires) sera réalisé prochainement.

2.2. Présentation succincte de l'ONG Electriciens sans frontières

Electriciens sans frontières, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, mène depuis 1986 des projets d'accès à l'électricité et à l'eau pour que les populations les plus démunies aient un accès durable à une énergie fiable, abordable et la plus propre possible. Grâce aux compétences de ses 1200 bénévoles, des communautés, souvent rurales et isolées, voient leurs conditions d'éducation, de santé, de soins et de développement économique s'améliorer grâce à des services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Electriciens sans frontières mène une centaine de projets dans plus de 40 pays et travaille avec des partenaires variés (ONG et autorités locales, institutions françaises et internationales, secteur privé) afin de déployer des solutions répliquables utilisant les dernières technologies et des équipements de qualité, adaptées aux besoins locaux, dans des situations d'urgence et dans des projets de développement.

Ses équipes ont pour objectif :

- D'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique ;
- Et d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

2.3. Partenaires opérationnels du projet

Morocco Future Energy Leader (MFEL) : MFEL est l'initiative locale du Conseil Mondial de l'Energie (CME), c'est une association de droit marocain constituée des jeunes marocains et marocaines qui suivent le programme Future Energy Leaders du CME et qui œuvrent pour l'accès à l'énergie pour tous en contribuant activement à l'élaboration de la politique énergétique marocaine, à travers la participation dans les thinktank et groupes de travail au niveau du Ministère de la Transition Energétique. L'association conduit également des actions d'accès à l'énergie en faveur des douars les plus reculés.

Les compétences et les ressources de chaque partenaire sont mises en commun pour maximiser l'impact du projet. Cela implique le partage d'expertise technique, d'infrastructures, de ressources humaines et d'expériences.

III. L'évaluation indicative du projet

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'**objectif général de cette évaluation indicative** est d'analyser la qualité des différentes activités réalisées par Electriciens sans frontières dans le cadre du projet, en vue d'apprécier leur pertinence, efficacité, efficience et viabilité. Elle permettra d'assurer la redevabilité envers les bailleurs et les bénéficiaires, de capitaliser sur les bonnes pratiques et de formuler des recommandations d'ajustements éventuels pour la consolidation et la pérennisation des acquis.

Objectifs spécifiques :

- Analyser la pertinence des interventions par rapport aux besoins des populations affectées. La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ en rapport avec les besoins et problématiques identifiés.
- Évaluer l'efficacité des solutions mises en place en termes d'approvisionnement et d'amélioration de l'accès à l'électricité. L'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet (techniques, financiers, institutionnels, etc.) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs).
- Apprécier l'efficience des moyens déployés (coût-efficacité des solutions techniques et organisationnelles). L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part.
- Mesurer l'impact du projet sur les bénéficiaires (qualité de vie, services essentiels, résilience des communautés). L'impact juge les retombées de l'action. Seront analysés ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée.
- Examiner la durabilité des infrastructures mises en place et les capacités locales à assurer leur maintenance. Sera examiné si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus sont de nature à se pérenniser, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions



L'Annexe 2 présente de manière plus détaillée les questions qui pourront être ciblées en priorité par les consultants. Celles-ci pourront être adaptées selon le besoin en concertation avec Electriciens sans frontières.

3.2. Méthodologie attendue

Deux bénévoles experts d'Electriciens sans frontières ont été identifiés pour mener l'évaluation finale du projet, appuyés par la chargée de projet Maroc. Les outils de collecte de données développés qui seront utilisés à destination des autorités et des bénéficiaires, seront chargés sur l'outil Kobo Collect, utilisable hors ligne.

Electriciens sans frontières souhaite mobiliser 2 à 4 consultants pour appuyer les deux bénévoles experts d'Electriciens sans frontières en charge de l'évaluation finale du projet.

Ci-dessous l'échantillonnage prévu avec le nombre estimatif de questionnaires à mener et le nombre de douars à visiter lors de l'évaluation finale :

Régions	Nombre de douars à visiter	Nombre de questionnaires à mener par région
El Haouz	6	45
Taroudant	7	48
Ouarzazat	3	22
Chichaoua	4	27

L'évaluation finale adoptera une approche mixte combinant :

1. Une collecte de données secondaires à distance :

- **Analyse interne** fournie par Electriciens sans frontières basée sur les éléments contextuels du pays, les notes de projet, rapport intermédiaire, fiches techniques, CR de missions) etc.

2. Une collecte de données primaires dans les zones d'interventions :

- **Entretiens semi-directifs** avec les parties prenantes (bénéficiaires, autorités locales, partenaires opérationnels).

3. Groupes de discussion avec les communautés bénéficiaires.

3.3. Délimitation temporelle de l'action à évaluer

Les consultants considéreront dans leurs analyses l'ensemble des activités et livrables sur toute la durée du projet (15.11.2023 – 05.06.2025).

3.4. Activités attendues des consultants en support de l'évaluation

- **En présentiel, dans les zones d'interventions d'Electriciens sans frontières**
 - Récolte des données : traduction et conduite des entretiens semi-directifs avec les bénéficiaires et autorités sous la supervision des deux experts d'Electriciens sans frontières responsables de l'évaluation finale (15 jours) – environ 60 questions (35 questions pour le questionnaire à destination des bénéficiaires ; 25 questions pour le questionnaire à destination des autorités) à mener auprès de 142 personnes, dans 20 douars.
- **A distance**
 - Support à l'analyse des données : compilation des réponses des entretiens, analyse des réponses selon les indicateurs choisis.
 - Première version du rapport.
 - Rapport finale d'évaluation.
 - Soutien à la rédaction du rapport d'évaluation.

3.5. Profils des consultants

- Expérience en évaluation de projets, préférablement humanitaires et de développement, auprès d'ONGs, ou d'associations ;
- Expérience en récolte et analyse de données qualitatives (entretiens individuels, groupes de discussion, etc.) ;
- Expérience en animation et facilitation de groupes de discussion ;
- Expérience de l'outil de récolte de données Kobo Collect et bonne maîtrise de Excel ;
- Connaissance du secteur de l'énergie en contexte de crise et de relèvement post-catastrophe est un plus ;
- **Obligatoire** : maîtrise orale, écrite et lue du français, de l'arabe et de dialectes des zones ciblées (Darija notamment) ;
- Aisance relationnelle, sérieux, et rigueur ;
- Être autorisé à travailler au Maroc.

3.6. Calendrier prévisionnel

Étape

Période

Réunion préparatoire

Semaine du 21 avril 2025



Étape

Période

Collecte des données	Entre le 29 avril et le 15 mai 2025
Analyse des données	Entre le 15 et le 30 mai 2025
Rédaction et envoi d'une première version de rapport	Pour le 30 mai 2025
Présentation des résultats finaux et rapport final	5 juin 2025

3.7. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

- Première version du rapport d'évaluation (attendus pour le 30 mai 2025)
- Résultats finaux et rapport final (attendus pour le 5 juin 2025)

Toutes les versions du rapport devront aborder les éléments évoqués en Section 3.1. de la manière la plus exhaustive en fonction des informations disponibles et de l'avancement du projet.

Une restitution orale devra être prévue pour la remise du rapport final.

Pour chaque livrable des questions/commentaires pourront être formulées par Electriciens sans frontières et une nouvelle version du livrable tenant compte de ces questions/commentaires devra être transmise par le/la consultant-e au plus tard 5 jours après leur envoi.

Les livrables seront communiqués par format électronique.

3.8. Budget et modalités de candidature

Modalités de versement

Les versements seront réalisés selon le calendrier ci-après :

- 40% d'acompte à la signature du contrat
- 30% après la remise de la première version du rapport
- 30% à la remise du rapport final

Budget

Electriciens sans frontières se réserve le droit de renégocier le montant du devis de l'entreprise attributaire de l'appel d'offres en fonction de l'évolution du périmètre de la prestation, notamment en raison de l'ajout, de la modification ou de la suppression de lignes optionnelles ou de prestations complémentaires.

IV. Calendrier de la consultation

Etapas	Dates
Publication des Termes de référence	28.02.2025
Début de la période des questions/réponses	03.03.2025
Fin de la période des questions/réponses	17.03.2025
Date de fin de candidature	24.03.2025
Date de communication de la décision de sélection	02.04.2025
Période de mission envisagée	Entre le 28/04/2025 et le 15/05/2025

V. Traitement des candidatures

5.1. Dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- Un CV détaillant leur expérience en évaluation de projets similaires.
- Une offre financière détaillée
- Un calendrier détaillé.

Égalité des genres : Electriciens sans frontières s'engage à atteindre la parité hommes-femmes au sein du personnel à tous les niveaux. Aussi, les candidates sont particulièrement encouragées à postuler.

Égalité des chances : Electriciens sans frontières est un employeur garantissant l'égalité des chances. Nous valorisons la diversité et nous nous engageons à créer un environnement inclusif basé sur le respect mutuel pour tous les employés. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le statut de handicap, la religion, l'origine ethnique, la couleur, ou l'état civil.

5.2. Modalités de communication

Les questions et dossiers de candidature sont à envoyer avant le **24 mars 2025, à 16h heure de Paris (GMT +01)** à Flavie Slimani, chargée de projet : flavie.slimani@electriciens-sans-frontieres.org, et Manon Goudeau, coordonnatrice urgences : manon.goudeau@electriciens-sans-frontieres.org

ANNEXE 1 - Description générale du projet à évaluer : Initiative Lumière pour le Maroc

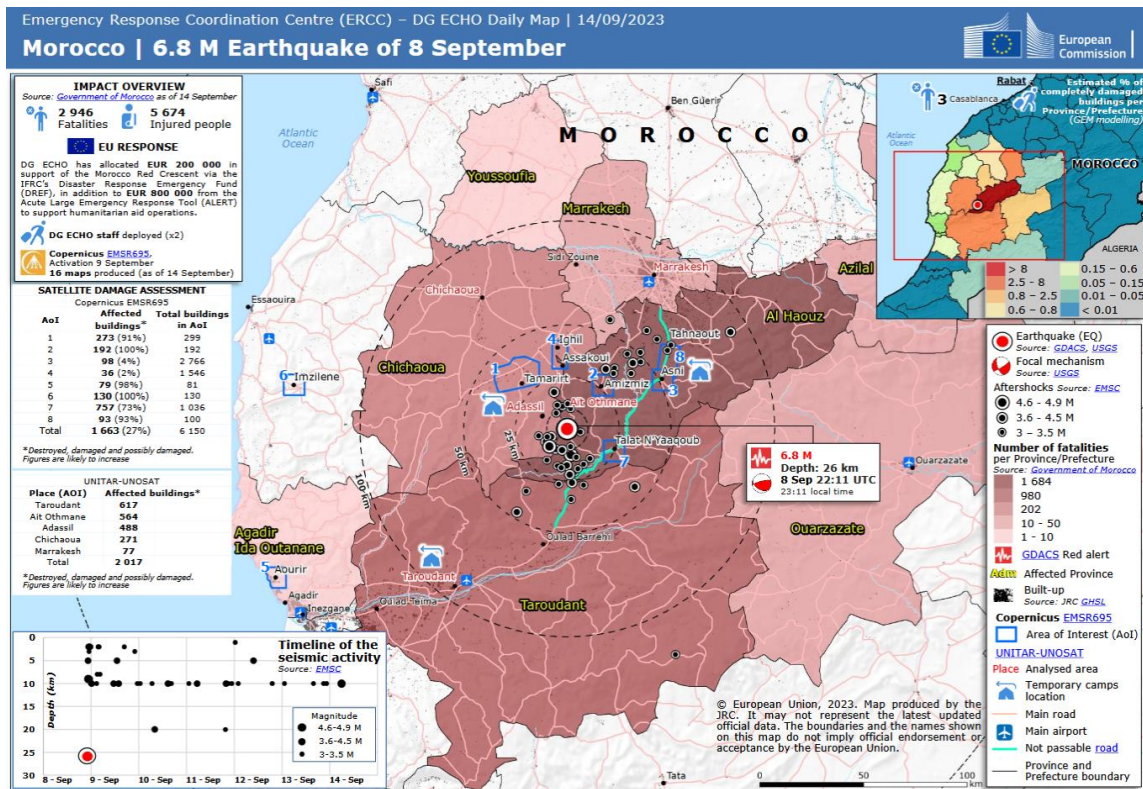
Localisation

Région de El Haouz : communes d'Agouni, d'Imi N Tala, de Moulay Brahim, de Talat N'Yaacoub.

Région de Chichaoua : Tighola et douars alentours.

Région de Ouarzazate : Telouet et douars alentours.

Région de Taroudant : Communes de Talgjout et douars alentours.





Cadre logique du projet

Résultats	Activités	Indicateurs	Cible	Définition du calcul opérationnel	Source et méthode de vérification
R1 : Un éclairage immédiat et sûr est fourni aux populations déplacées marocaines	R1.A1 : Analyse des besoins énergétiques dans les différents douars ciblés par le projet	Nombre de besoins énergétiques identifiés en amont par douars sinistrés et ciblés par le projet	3 290 kits solaires 380 lampadaires solaires 2500 lampes solaires	Calcul du nombre de besoins par douars sinistrés et ciblés par le projet.	Tableaux de rapports d'activité des structures de santé, des centres d'accueils. Certificat de mise en service des équipements Attestation de dons Rapport d'activités et réseaux de communication des structures partenaires ; rapports d'activités des centres bénéficiaires (accueil, santé, écoles, bâtiments administratifs, ...) Coûts : Détail dans le budget de l'action.
	R1.A2 : Achat et acheminement du matériel dans les zones d'intervention au Maroc	Nombre d'équipements solaires achetés et livrés	3 290 kits solaires 380 lampadaires solaires 2500 lampes solaires	Calcul du nombre d'équipements solaires achetés et fournis dans le cadre du projet.	
	R1.A3 : Distributions et installations des systèmes solaires dans les zones d'intervention	- Nombre de tentes équipées d'une solution énergétique durable - Nombre de zones de convergences éclairées par un lampadaire solaire	- 2500 lampes solaires - 3 290 kits solaires - 380 lampadaires solaires	Calcul du nombre total de structures qui ont bénéficié d'une solution solaire fournie dans le cadre du projet.	
R2 : La résilience des communautés est renforcée et elles sont formées à la bonne utilisation des équipements	R2.A1 : Sensibilisation des bénéficiaires à la bonne gestion et à l'entretien des équipements	- Nombre de personnes sensibilisées, compétences acquises. - Nombre de mapping de structures de gestion des déchets électriques et électroniques réalisé	2500 1	Calcul du nombre de personnes qui ont suivi une formation spécifique sur l'installation et l'utilisation appropriée du matériel énergétique fourni par le projet. Un document produit sur la base d'une étude des structures existantes.	
	R2.A2 : Suivi et évaluation des activités mises en place dans le cadre du projet	Nombre d'informateurs clés évalués	100	Calcul du nombre de personnes qui ont été questionnées lors de l'évaluation.	

ANNEXE 2 : Questions proposées dans le cadre de l'évaluation

Les questions proposées ci-après sont fournies à titre indicatives. Celles-ci pourront être adaptées selon le besoin en concertation avec Electriciens sans frontières.

A) Questionnaire à destination des bénéficiaires du projet

- De quel matériel avez-vous bénéficié ?
- Qui, au sein de votre foyer, s'est déplacé lors des distributions pour recevoir le matériel ?
- Habitez-vous dans le douar où a été réalisée la distribution ?
- Combien de temps avez-vous mis pour rejoindre le point de distribution ?
- Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour améliorer votre accès à la distribution d'équipements solaires ?
- Est-ce que le matériel reçu fonctionne bien ?
- Est-ce que votre douar a bénéficié de l'installation d'un ou de plusieurs lampadaires solaires ?
- Est-ce que le matériel fourni correspond à vos besoins ?
- Êtes-vous satisfait du matériel fourni ?
- Comment se sont organisées les distributions ?
- Les distributions se sont-elles bien déroulées ? Pourquoi ?
- L'organisation des distributions vous a-t-elle convenue ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qui vous a manqué lors des distributions ?
- Avez-vous pu échanger avec les personnes qui vous ont distribué le matériel ?
- Qui vous a distribué le matériel ?
- Qui a installé les kits solaires ?
- Vous a-t-on montré comment installer les kits solaires ?
- Est-ce que les lampes et les kits solaires ont permis de satisfaire des besoins individuels ? Collectifs ?
Les deux ?
- Quels besoins les kits vous-ont permis de satisfaire ?
- Quels besoins les lampadaires vous ont permis de satisfaire ?
- L'emplacement des lampadaires solaires vous convient-il ?
- Quelles infrastructures les lampadaires permettent-ils d'éclairer ?
- Arrivez-vous à utiliser le matériel distribué ?
- A quelle fréquence utilisez-vous le kit solaire ?
- A quel moment de la journée utilisez-vous de préférence le kit solaire ?
- Avez-vous reçu des instructions et/ou de formation sur l'usage et la maintenance du matériel ?
- Vous sentez-vous en capacité de réaliser la maintenance du kit solaire ?
- Savez-vous qui réalise la maintenance des lampadaires solaires ?



- Est-ce que le matériel a répondu à vos besoins au lendemain du séisme ?
- Est-ce que le matériel a répondu à vos besoins 6 mois après le séisme ?
- En plus des kits solaires, des lampes solaires et des lampadaires, qu'est-ce qui aurait amélioré votre quotidien ?
- Que pensez-vous faire du matériel dans 1 an ?
- Savez-vous quoi faire du matériel une fois qu'il ne fonctionne plus ?
- Y avait-il des problèmes de sécurité avant l'apport de l'éclairage ?
- Si oui, l'apport de l'éclairage a-t-il permis de réduire ces problèmes ?

B) Questionnaires à destination des autorités locales marocaines

- Êtes-vous bénévole, salarié ou élu ?
- Dans quelle région travaillez-vous ?
- Comment avez-vous entendu parler du projet Initiative Lumière pour le Maroc ?
- Avez-vous sollicité Electriciens sans frontières pour répondre aux besoins en énergies des communautés affectées par le séisme ?
- Avez-vous été sollicité par Electriciens sans frontières pour répondre aux besoins en énergies des communautés affectées par le séisme ?
- Connaissez-vous Electriciens sans frontières avant le projet Initiative Lumière pour le Maroc ?
- Comment avez-vous pu quantifier/identifier les besoins en éclairage ? En lampes solaires, kits solaires et lampadaires solaires ?
- Combien de besoins énergétiques ont été identifiés en amont par douar sinistrés ?
- Sur quels critères les douars d'intervention ont-ils été choisis ?
- Avez-vous été sollicité pour les distributions de matériel ?
- Avez-vous participé aux distributions ?
- Les distributions se sont-elles bien passées ? Pourquoi ?
- Des bénévoles de votre organisation ont-ils participé aux distributions ?
- Tous les bénéficiaires pré-identifiés ont-ils pu bénéficier du matériel ?
- Quels sont les mécanismes de remonter des plaintes existants à votre échelle (douar/organisation) ?
- Les distributions ont-elles permis d'identifier de nouveaux besoins ?
- Combien de zones de rassemblements les lampadaires solaires permettent-ils d'éclairer ?
- Combien de douars ont bénéficié d'équipements ?
- Quels usages sont faits du matériel par les bénéficiaires ?
- Êtes-vous satisfait de la qualité du matériel ?
- Êtes-vous satisfait du travail avec Electriciens sans frontières ?



- Entretenez-vous de bonnes relations avec Electriciens sans frontières ?
- Les échanges avec les bénévoles d'Electriciens sans frontières se sont-ils bien passés ?
- Selon vous, quelle amélioration aurait pu apporter Electriciens sans frontières au projet ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour inclure davantage votre perspective/opinion/point de vue dans la mise en place du projet ?
- En cas de nouvelles catastrophes, pensez-vous faire appel à Electriciens sans frontières ?

Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le [insérer la date de début des Services], par et entre *Electriciens sans frontières* (« le Client ») ayant son établissement principal à [insérer l'adresse du Client], et [insérer le nom du Consultant] (« le Consultant »), résidant à [insérer l'adresse du Consultant] ; Téléphone : _____, Courriel : _____

CONTEXTE:

Le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, ci-après dénommée « le CDCS », et *Electriciens sans frontières* ont signé un Accord de Financement pour le projet *Initiative Lumière pour le Maroc* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans « Termes de Référence et Étendue des Services ».

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans « Termes de Référence et Étendue des Services » qui fait partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
 - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiée dans « Proposition Technique du Consultant ».
- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le [insérer date de début] et s'achevant le [insérer date d'achèvement], ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
- 3. Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément aux «Termes de Référence et Étendue des Services », le Client paiera au Consultant le montant des prestations, étant entendu que ce montant comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.
 - B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans la partie « Modalités de versements » des « Termes de Référence et Étendue des Services ».

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

4. Administration du Contrat

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateurs *Madame Manon Goudeau et Madame Flavie Slimani* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés dans « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

8. Activités interdites au Consultant

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.



10. Transfert

Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

11. Droit applicable et Langue du Contrat

Le Contrat est soumis au droit français et la langue du Contrat est le français.

12. Résiliation

Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.

13. Règlement des différends

Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.

14 Déclaration d'Intégrité

Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe A.

15 Statut du Consultant

Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par _____

Signé par _____

Titre _____

Titre _____

ANNEXE A - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "Marché"¹)

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (« CDCS ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre le CDCS et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par le CDCS ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du CDCS et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera le CDCS, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants



les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons le CDCS à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le CDCS.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.